

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 24 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

- Procès-verbal de la délibération 025/2012 : "subvention exceptionnelle « Les amis du jumelage »";

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU JUMELAGE D'ETRECHY »

Mme CORMON présente le rapport.

L'année 2012 étant une année riche en activités pour l'association « Les amis du jumelage d'Etréchy » (40<sup>ème</sup> anniversaire avec Lydd, Eurocamp, réception des Allemands à l'automne), cette dernière sollicite une subvention exceptionnelle de l'ordre de 2 500 €.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer à l'association « Les amis du jumelage d'Etréchy » une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

Considérant les activités particulières de l'association « Les amis du jumelage d'Etréchy » en 2012,

Considérant leur demande de subvention exceptionnelle,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'association « Les amis du jumelage d'Etréchy » d'un montant de 2 500 €.

**DET** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 sur le budget du présent exercice.